



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

**950, rue Lévis** : demande de dérogation mineure présentée par M. Sami El-Barnachawy et Mme Lucie Bélanger, visant à fixer à 0 mètre plutôt qu'à 1 mètre, comme le prescrit la réglementation, l'éloignement minimal devant être respecté entre la ligne de rue et le nouveau mur de soutènement à être érigé, et à 0,15 mètre plutôt qu'à 1 mètre celui devant être respecté entre ce dernier et la nouvelle clôture à être mise en place, le tout sur le lot 2 299 540 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 3 février 2020, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait cette demande de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à cette demande. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 8 janvier 2020.

**Me ANNIE LAFOND, notaire  
Greffière**